

CAMPAGNE RELIQUAT D'AZOTE SORTIE HIVER

UN OUTIL TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

3 BONNES RAISONS DE FAIRE DES RELIQUATS D'AZOTE :

1

Mesurer le stock d'azote minéral ($\text{NO}_3 + \text{NH}_4$) à la sortie de l'hiver sur la profondeur de sol explorée par les racines.

2

Disposer d'un conseil de fumure azotée calculé selon la méthode du bilan adaptée à votre région et conforme au GREN (*Groupe Régional d'Expertise Nitrates*).

3

Vous mettre en conformité avec le 6ème programme de la Directive Nitrates si votre exploitation est située en zone vulnérable.

Le 6ème programme de la Directive Nitrates prévoit l'obligation pour toute exploitation :

- située en zone vulnérable, de réaliser au moins 1 reliquat d'azote sortie d'hiver
- située en ZAR (Zone d'Action Renforcée) de réaliser 2 reliquats d'azote sortie d'hiver supplémentaires sur les 3 cultures principales.

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN

ALIPSO